



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1561
SÉANCE DU 30 AVRIL 2024

Approbation des comptes de la saison 2021-2022 de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) (PR-1561)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'art. 6 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 65 oui

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2021-2022 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont approuvés.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Matthias Erhardt

Le Président :

Pierre de Boccard